

## **DEC142315DAJ**

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonctions et nomination de Mme Hélène Naftalski aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** le projet de Consortium de Coopération pour la Recherche, l'Enseignement Supérieur et l'Innovation en Nouvelle-Calédonie (CRESICA) entre l'université de la Nouvelle Calédonie (UNC), l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), l'Institut Agronomique Néo-Calédonien (IAC), l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER), l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie (IPNC), le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et le CIRAD;

### **DECIDE :**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le Consortium de Coopération pour la Recherche, l'Enseignement Supérieur et l'Innovation en Nouvelle-Calédonie (CRESICA) entre l'université de la Nouvelle Calédonie (UNC), l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), l'Institut Agronomique Néo-Calédonien (IAC), l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER), l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie (IPNC), le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et le CIRAD.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 septembre 2014

Alain Fuchs